

N°64/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 décembre 2020

OBJET : Délibération devis supplémentaire PLU

Le dix décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 3 décembre 2020

PRESENTS : ACHIN Richard, BERNARD Aline, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles,

ABSENTS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (procuration à GRAS Julien), GALLAND Daniel (procuration à ACHIN Richard)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au projet de fusion, il avait été décidé d'intégrer Les Costes et St Eusèbe dans le PLU en cours d'élaboration à Chauffayer (cf Délibération 53/2018 du 4 juillet 2018). Cette intégration a généré un coût supplémentaire de **12 000€ HT** (6000€ par commune à intégrer) qui a fait l'objet d'un devis.

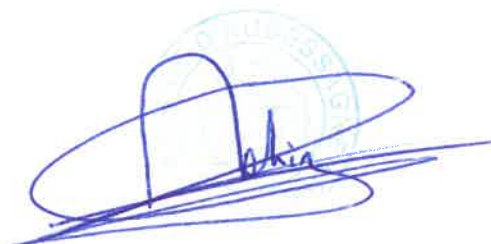
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer Les Costes et St Eusèbe et valider le coût supplémentaire de 12 000€ HT au marché du PLU
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE